

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le mardi 24 mars 2026

OBJET : DELIBERATION N°9 - Indemnités de fonctions : majoration liée au statut de la Commune attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

M. Ladislas POLSKI
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Didier DAVID
Mme Emmanuelle FERNANDEZ
Mme Marie-Pierre PARINI
M. Christophe CERVI
Mme Chantal CARRIE
M. Thomas KLEMM
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Jacques BISCH
M. Charlie FERRERO
Mme Noëlle DYOT-GERARDIN
M. Alex FERRERO
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Fabienne BERMOND
M. Gilles UGOLINI
Mme Nathalie ROUX
M. Sami BADER
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
M. Rudy ACCOSSATO
Mme Sabrina MISSUD-GUILLET
M. Nicolas RIVOALLAN
M. Fabien BONNAFOUX
M. Tony MARRAFFA
Mme Lydia PEREZ
Mme Lina BEN HAMIDA
M. Didier RAZAFINDRALAMBO
Mme Angéla GALIERA
M. Eric ROLIN
Mme Oriana BIRELLI

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Paul GENIEYS représenté par M. Ladislas POLSKI
Mme Sophie BOURNOT représentée par Mme Chantal CARRIE
Mme Isabelle MARTELLO représentée par M. Didier RAZAFINFRALAMBO

ABSENT(E)S : /

Secrétaire de séance : Mme Lina BEN HAMIDA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

N°9

Rapporteur : *MONSIEUR LE MAIRE*

Direction : *Direction Générale des Services*

Objet : *Indemnités de fonctions : majoration liée au statut de la Commune attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale*

Domaine : *5 – Institutions et vie politique – 5.6 – Exercice des mandats locaux*

Mes chers collègues,

VU le code général des collectivités locales, et notamment les articles L.2122-18, L.2122-20, L.2123-20, L.2123-22, L.2123-23, L.2123-4, L.2123-4-1, L.2334-2, L.2334-15, R.2123-23 4°;

VU l'article 92 de la loi n° 2019- 1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

VU l'installation du conseil municipal issu des élections municipales du 15 mars 2026 ;

VU les délibérations du conseil municipal d'installation du 21 mars 2026 portant sur l'élection du Maire et l'élection des Adjoints au Maire ;

Considérant que dans les communes mentionnées au 5° de l'article L.2123-22 du CGCT, les indemnités de fonctions peuvent être votées dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur conformément à l'article R.2123-23 4 du CGCT ;

Considérant que la commune est attributaire depuis 2022 de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ;

Considérant que les indemnités de fonctions ont pour objet de compenser les sujétions et les responsabilités liées à l'exercice des mandats municipaux ;

Considérant les plafonds indemnitaires suivants exprimés en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBT) ;

Considérant, que les taux des indemnités de fonction des Adjoints et des conseillers municipaux délégués seront attribués de façon dégressive au regard des missions qui leur sont dévolues,

Considérant que les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité allouée par le Conseil Municipal, à la condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes ne soit dépassé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les indemnités de fonctions majorées du Maire et des adjoints aux taux suivants :

Fonction	Nom - Prénom	Indemnité calculée en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique (% de l'IBT)
MAIRE	Ladislav POLSKI	90 %
1 ^{ère} Adjointe	Rosalba NICOLETTI-DUPUY	28.6 %
2 ^{ème} Adjoint	Didier DAVID	22%
3 ^{ème} Adjointe	Emmanuelle FERNANDEZ	22%
4 ^{ème} Adjoint	Jean-Paul GENIEYS	22%
5 ^{ème} Adjointe	Marie-Pierre PARINI	22%
6 ^{ème} Adjoint	Christophe CERVI	22%
7 ^{ème} Adjointe	Chantal CARRIE	22%
8 ^{ème} Adjoint	Thomas KLEMM	22%
9 ^{ème} Adjointe	Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD	22%

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Lina BEN HAMIDA,



Secrétaire de séance



Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Mesdames Angéla Galiéra, Oriana Birelli, Messieurs Didier Razafindralambo et Eric Rolin n'ont pas pris part au vote